



CONTRAT D'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

(preuve de résidence obligatoire)

Je déclare avoir pris connaissance du code d'éthique auquel sont soumis les utilisateurs du réseau Internet de la municipalité de Rivière-Beaudette. Je m'engage à respecter ce code d'éthique :

Nom de l'utilisateur (*en lettres détachées*)

Signature de l'utilisateur : _____

Date : _____

Note :

L'accès au réseau Internet de la municipalité de Rivière-Beaudette est un privilège et, à ce titre, le non-respect du code d'éthique peut entraîner la suspension de l'accès au réseau et l'expulsion des matinées internet.

AUTORISATION PARENTALE POUR ENFANT DE MOINS DE 13 ANS

La responsabilité de l'utilisation d'internet par les jeunes revient aux parents ou tuteurs. **Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un parent en tout temps.** Les parents devraient surveiller et superviser leurs enfants lorsque ceux-ci naviguent sur Internet.

La municipalité encourage les parents à :

- être présents lorsque leurs enfants utilisent Internet;
- aider leurs enfants à évaluer les sites Web qu'ils consultent;
- faire comprendre à leurs enfants qu'ils ne doivent jamais divulguer leurs renseignements personnels (nom, adresse, numéro de téléphone) ou prendre de rendez-vous avec un individu rencontré sur Internet.

J'autorise mon enfant (8 ans à 12 ans) _____ à utiliser l'accès au réseau internet ainsi qu'un poste informatique de la municipalité. J'ai lu avec lui le code éthique et il s'engage à le respecter.

Dans le cas où l'enfant ne respecterait pas les règles, nous appliquerons les mêmes sanctions mentionnées ci-haut.

Signature de l'enfant : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____



CODE D'ÉTHIQUE DE L'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Tous les utilisateurs doivent :

- respecter les gens dans leur communication (messages, images, sons);
- respecter la vie privée des gens (informations confidentielles);
- respecter l'intégrité du matériel et du réseau (aucun piratage);
- se soucier de la sécurité et de l'intégrité des données qui transitent sur le réseau;
- ne pas communiquer ses mots de passe.

Il est strictement interdit d'utiliser les postes informatiques de la municipalité de Rivière-Beaudette pour :

- s'adonner à toute activité illicite;
- harceler ou violer l'intimité des autres usagers;
- causer des dommages aux installations matérielles ou logicielles de la municipalité;
- effectuer toute activité qui contrevient aux lois sur le droit d'auteur, y compris la copie ou la transmission de documents numérisés, de musique ou de logiciels commerciaux protégés par le droit d'auteur;
- effectuer toute activité de propagande ou de la publicité;
- propager des virus ou faire du piratage informatique;
- consulter du contenu pornographique.

Le personnel de la municipalité se réserve le droit d'interrompre une session si l'utilisateur contrevient à la présente politique d'utilisation. Les usagers qui enfreignent la présente politique pourraient se voir interdire de façon temporaire ou définitive l'accès aux postes informatiques. De plus, les usagers qui se livrent à des activités illégales pourront être traduits en justice dans toute la mesure des lois fédérales et provinciales.